

PERMANENCE 1

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 13 janvier de 9 heures 00 à 11 heures 30 2026

Observations de M⁽ⁿ⁾

- Mme Nathalie CARRICOND - à Pierre GARABUAT
4 passage des VIVES NARBONNE - PLAGE
26-07
- Martin Christine 22 Promenade Front de Mer N^{de} Plage
- M^{re} FRET Michel 5 passage de la quille 1100 Narbonne - Plage
- M et Mme DRAVET 5 rue des THONS Narbonne Plage

PERMANENCE du 27 janvier; Fih de permanence 1

M et Mme CILLEROS.

M^{re} BALANGER Alexandre

Mme DACTUZ Marguette au sujet de l'enquête d'habitat publique
Bien reçue et renseignée. M^{re}

Fih de permanence 2.

Le 30 janvier 2026;

- 1) Consultation Administrative à 9h30

Le 3 février 2026;

- 1) Consultation potentiel demandeur d'une concession de plage

FD

PERMANENCE du 11 février 2026.

- ↳ M^{re} Yvel BONNES Abou
7 Rue Louis de Montau
1100 NARBONNE PLAGE

- ↳ Gisele Martins
7 Rue des Grondins
1100 NARBONNE.

- ↳ M^{re} D^{me} ESCARÉ Michel
6 Rue des Grondins
1100 Narbonne

Fih de permanence 3. FD

FD

Le 11 février 2026 à 23 heures 59

Le délai étant expiré,

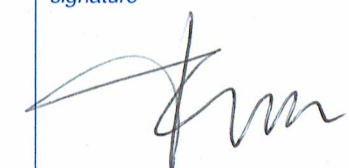
je, soussigné(e), Florence ROSSIER déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,
du 13 janvier 2026 au 11 février 2026 compris
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures
aux heures d'ouverture de la mairie - annexe
de Narbonne - Plage.

Les observations ont été consignées au registre
pas d'observations écrites mais des visites et
consultation personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu 35 contributions électroniques lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre : (Registre dématérialisés) jointes

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature



N° 35 : 11 février 2026 - 23.17

Auteur : Michel ESCARE

Son avis : Défavorable

Escaré Michel

6 rue des grondins

11100 Narbonne Plage

Au sujet des WC qui doivent être implantés entre le N°7 et le N°8 de la rue des Grondins, je voudrais ajouter, aux remarques précédemment faites, que les chambres des Villas N° 8 et 6 se trouvent dirigées vers ces WC, seulement à quelques mètres, les terrasses où nous mangeons l'été aussi, occasionnant des gênes supplémentaires.

Certaines personnes peuvent y venir se piquer, générant un désagrément de plus.

merci d'en tenir compte



La rénovation du centre ville de Narbonne plage, débutée en 2024 finie en 2025 est incontestablement une réussite tant dans sa conception que sa réalisation. Ce projet montre des espaces généreux pour les piétons en modulant l'usage de la voiture dans le centre ville et souligne (plus que dans les temps passés) l'importance de l'esthétique et de l'harmonie entre végétation et urbanisme.

Il est également important de noter que les exploitations commerciales des pergolas, semblent être mieux maîtrisées pour garantir une pérennité de ce projet.

Le renouvellement des concessions de la plage de Narbonne, dont le plan est inchangé depuis de nombreuses années, est proposé pour une période de 12 ans, à compter du 1 Avril 2026 ce qui révèle une visée à moyen terme de la conception de l'exploitation d'un milieu naturel qui nous est précieuse.

Dans ce contexte, une première question doit s'imposer immédiatement : y a-t-il cohérence et harmonie entre les deux projets ? et ceci pour la période proposée des 12 années ?

La deuxième question est la suivante : le renouvellement des concessions de la plage intègre-t-il le processus de recul du trait de côte dont la plage de Narbonne Plage est victime ?

La cohérence entre la rénovation du centre ville et le projet des concessions de plage pourrait être améliorée, à mon sens en privilégiant les concessions de location de matériels à proximité de parking et non pas en milieu totalement urbain ou le stationnement des voitures (Inévitable pour certains pour aller à la plage) est difficile sous cette perspective et en pratique les lots 4 et 7 semblent anachroniques en matière d'urbanisme et sans lien avec le projet de rénovation du centre ville en « drainant » inutilement des véhicules vers le centre ville qui est aujourd'hui coupé en deux du fait de la zone piétonne, ce qui a pour conséquence de faire circuler les voitures dans les rues non prévues pour une trafic important (Exemple : Rue des pêcheurs).

De plus le faible intérêt du lot 4 a été démontré pendant l'année 2025 par la non exploitation de cette concession durant la saison au profit du lot 3 plus proche du parking coté Gruissan.

Le recul du trait de côte n'est plus à démontrer, et devient une réalité, le rapport CEREMA de Février 2024 et les recommandations du BRGM d'août 2022 projettent un recul significatif, si aucune précaution n'est prise pour « fixer » la plage notamment. Les solutions sont sûrement complexes et coûteuses. Il faut donc que les municipalités envisagent dès maintenant sur un long terme (supérieur à 30 ans) essentiellement pour des raisons d'équilibre budgétaire et ne se mettent pas d'ors et déjà trop des contraintes en matière de concessions commerciales afin de pouvoir mettre en œuvre facilement des solutions pertinentes. Sauf erreur, et pour rappel l'exploitation commerciale des concessions 'rapportent' par an 85000 euros sur un budget de 393 000 euros soit 20%, ce projet n'est donc pas que financier. D'autre part il est mentionné dans le cahier des charges des concessions concernant les lots de plage : « Un espace d'une largeur minimale de 20 m, destiné à la libre circulation et au libre usage du public est préservé tout le long de la mer. Cette largeur doit être assurée tout le long de la mer, notamment devant les lots de plage que les conditions de mer, en dehors de conditions météorologiques exceptionnelles. En cas de montée de la mer, les lots de plage sont déplacés par leurs exploitants et si nécessaire diminués dans leur profondeur, sans dépasser le périmètre des zones d'implantation afin de toujours respecter l'espace sus-défini. » ce qui constitue déjà un « aveu » de difficulté durant les 12 prochaines années, ce qui paraît évident pour certaines concessions telle que les lots 4 et 7 avec une profondeur de 50 m.

De façon plus pratique, il est important de rappeler les faits suivants pour ce projet :

1. 830 mètres linéaires de la plage (longueur de la plage : 4150 m) sont consacrés aux concessions dans ce projet soit 20 % pour une réglementation mentionnant une valeur maximale de 20 % à ne pas dépasser (Article R2124-16 / Code Général de la propriété des personnes publiques Dans le document « Renouvellement de concession de plage naturelle Narbonne Plage naturelle 2026 2037 » Il est mentionné que le linéaire occupé est égal à « 816 m si on retire du calcul les équipements de secours ainsi que les cheminements destinés aux Personnes à mobilité réduite et si on considère que les Zones Activités Municipales ne sont pas utilisées de façon concomitante » Il est étonnant de ne pas prendre en compte des équipements des secours qui sont fixes sur la plage, les accès pour personnes handicapés et les zones d'Activités Municipales ce qui révèle que ce projet est à la limite haute de la loi.

2. L'installation de structures est en rupture avec la Loi Littoral et doit être réalisée avec la plus grande minutie. Le cahier des charges des concessions devrait mentionner une hauteur totale maximale des structures par rapport au niveau moyen de la plage soit 2,5m et non pas « Les bâtiments et structures doivent s'intégrer au paysage et rester de hauteur modeste pour limiter l'impact paysager. Les bâtiments mis en place peuvent être légèrement surélevés du sol (quelques dizaines de cm maximum, sans dépasser 1m) ». D'autre part, sauf erreur, il n'est pas fait mention de nuisance sonore dans ce cahier des charges.

3. La plage concernée relève du domaine public maritime naturel, soumis aux principes d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'usage libre par le public, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. A ce titre, toute autorisation d'occupation temporaire ou concession doit répondre à des exigences strictes de compatibilité avec l'affectation du domaine public et ne pas porter atteinte à l'usage commun (article L.2124-1 du CGPPP). La durée d'exploitation des concessions devrait être limitée entre le 15 Juin et le 15 septembre notamment en ce qui concerne les concessions en milieu urbain et non pas du 15 Avril au 14 Octobre. Il est possible de différencier les dates en fonction des concessions ceci pour éviter des montages de structures qui restent sans exploitation en Mai.

4. Le rapport Natura 2000 du 25 Octobre 2025 joint révèle une flore et une faune significatives dans le domaine concerné par ce projet de concession. « sans être écologiste de l'extrême », il convient également de continuer à préserver ce milieu notamment en évitant l'éclairage et en garantissant exclusivement une activité diurne sur ces concessions tel que déclarée à la préfecture, cela préserve aussi également la tranquillité des riverains durant la nuit ce qui est une caractéristique de la station à laquelle beaucoup d'habitants sont attachés. A ce titre il est étonnant de lire, pour une activité diurne, dans le cahier des charges page 4 : « Seuls les éclairages indispensables au fonctionnement des activités autorisées pourront être mis en œuvre à condition de ne pas constituer une pollution lumineuse notamment vis à vis de l'environnement mais également vis à vis de la navigation maritime et aérienne. Aucun éclairage ne sera dirigé vers la mer ».

En conclusion, nous émettons un avis défavorable sur ce projet de renouvellement de concessions, essentiellement en raison de sa durée, de l'emprise sur le linéaire de plage soit 20 % (valeur maximale autorisée), et de la densité des concessions en milieu urbain.

Le projet devra être revu à la baisse en ce qui concerne le ratio des mètres linéaires (20%) en supprimant les lots 4 et 7 et en autorisant une exploitation entre le 15 juin et le 15 septembre pour les concessions en milieu urbain.

N° 33 : 11 février 2026 - 18:36

Auteur : ALAIN BONNES

Son avis : Défavorable

Le projet de la municipalité relatif à la concession de certaines zones de plage à Narbonne-Plage peut paraître défendable, avec les réserves suivantes...
L'implantation de sanitaires supplémentaires répond à une nécessité indiscutable. Mais encore une fois les services proposent d'en installer à proximité directe des habitations ! Evidemment les riverains concernés sont à juste titre farouchement opposés. Est-ce que l'une des têtes pensantes à l'initiative de cette proposition accepterait une telle nuisance à proximité de son domicile ? Un peu de bon sens, les sanitaires actuellement installés sont bien situés et pourquoi ne pas en rajouter à proximité ?

Concernant les autres aspects du dossier, certaines des concessions sont déjà existantes et peuvent à la fois répondre aux demandes des estivants sans pénaliser pour autant les résidents « à l'année » et les propriétaires de résidence secondaire, occupants occasionnels. Cela dit, il ressort des observations précédentes qu'une majorité souhaite aussi conserver le côté « tranquille » de notre station, opinion que je partage complètement.

Pour finir, j'aborderai le problème à mon avis majeur de tous ces aménagements : LE STATIONNEMENT.

Année après année on voit disparaître des emplacements sans aucune solution de remplacement. Notre maison est située dans le quartier du port où le stationnement est l'été un vrai casse-tête. La proximité du port attire, et c'est bien normal, des pêcheurs qui arrivent tôt le matin et peuvent pratiquer leur loisir la journée entière. En tant que riverain je crains que cette situation n'empire encore suivant la nature des concessions accordées. A titre d'information (et en dehors du dossier de concession proprement dit), il y a également sur le plan consulté aujourd'hui à la mairie, une AOT (autorisation d'occupation temporaire) prévue en bout de plage à proximité de la base nautique pour « petite restauration ».... ?

Donc en l'absence de propositions concrètes à ce stade de la municipalité concernant les aménagements de parking, et même si cela ne doit servir à rien, j'émetts un avis défavorable à ce projet.

M. et Mme Bonnes

N° 32 : 11 février 2026 - 12:23

Auteur : Marc Estrade

Son avis : Défavorable

Je pense qu'il ne faut pas avoir des places plus judiciaires et plus discrètes (peut-être sur avenue des cigales) et qui ne gêneraient pas les propriétaires et administrés des ces premières lignes.

Je pense que d'un point de vue environnemental, il serait plus intéressant de préserver la beauté et la qualité de notre plage que d'amener d'autres nuisances tant visuelles que olfactives, la suppression des ponts d'eau en bord de plage allait dans ce sens là.

Pour ces simples raisons je suis défavorable à ce projet.

N° 31 : 10 février 2026 - 15.43

Auteur : Michel ESCARE

Son avis : Défavorable

Mir et Mme Escaré Michel et Marie Claude
6 rue des grondins à Narbonne Plage
Nous avons été surpris d'apprendre l'installation d'un WC public, entre le N°7 et le N°8 de la rue des grondins, à quelques mètres de notre habitation, sise au N°6 de cette même rue depuis 45ans.

C'est un quartier pavillonnaire où ce WC va être imbriqué.

Après avoir eu la construction désagréable d'un immeuble de 9m de hauteur devant chez nous, alors que nous bénéficions d'une belle vue sur mer, voilà qu'un WC doit venir s'implanter de l'autre côté, avec toutes sortes de nuisances, jour et nuit, surtout l'été.

Notre bien va se déprécier fortement.

Un emplacement éloigné des habitations serait moins préjudiciable.

L'avenue des cigales est plus aérée et possède de grandes places derrière notre quartier, qui jusqu'à présent était tranquille.

Nous refusons que la qualité de vie de notre quartier soit impactée.

Avec nos remerciements

N° 30 : 9 février 2026 - 17.52

Auteur : JEAN-PIERRE SOULIE

Son avis : Défavorable

Je suis directement impacté par le projet d'installation de WC public sur l'espace situé entre l'avenue du port et la rue des grondins, il vas se trouver à moins de 10 mètres de mon habitation, je vais donc subir des nuisances olfactives, sonores, de plus le point de vue imprenable que j'ai sur la mer vas être dénaturé grandement. Je comprends qu'il soit nécessaire d'avoir des WC public mais sont implantation ne doit pas être impactante pour les résidents, je pense qu'il doit exister un autre site qui dénaturerait pas le front de mer de telle sorte.

N° 29 : 9 février 2026 - 16.18

Auteur : Christine Martin

Son avis : Défavorable

J'interroge la pertinence d'autant de concessions de plage et je suis défavorable à la concession de plage n°4. La saison dernière cette concession a été installée puis démontée, déplacée plus loin de la plage, pour finalement rester fermée toute la saison sans être pour autant démontée. Cette fermeture a néanmoins permis aux riverains d'en apprécier les avantages: mieux pouvoir se garer, disposer de plus d'espace de plage et de tranquillité.

Je suis donc défavorable à son installation.

Je me permets de faire également observer que les très beaux et positifs travaux du centre ont diminué les places de parking, bloqué la circulation des véhicules qui ne peuvent plus longer le front de mer jusqu'aux karantes, se retrouvant ainsi bloqués et amenés à tourner en rond dans les petites rues arrières, dont la rue des pêcheurs et les suivantes.

Cette problématique accrue de circulation et de stationnement difficiles sur le front de mer m'amène à interroger la pertinence d'attirer dans cette zone des véhicules supplémentaires de clients à la journée de ces concessions.

J'en profite pour interroger la piétonisation totale du front de mer qui, selon moi, à l'aide de parkings extérieurs et de navettes régulières, permettrait de mieux vivre en saison.

Enfin mon opposition à la concession n°4 s'appuie sur l'observation à l'oeil nu de l'avancée de la mer au fil des saisons et de la diminution en conséquence de la plage.

Pour conclure seules les concessions de plage bénéficiant de parking dédiés et d'une très large plage me paraissent pertinentes.



N° 28 : 7 février 2026 - 09:52

Auteur : Annette Veith

Son avis : Défavorable

Avis défavorable : Projet de concession de plage - Narbonne plage

Objet : Opposition à l'installation de structures pérennes ou saisonnières obstruant la visibilité littorale.

À l'attention de madame le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire du bien situé au rue des Corbières, je formule par la présente un avis défavorable formel concernant le projet de concession de plage mentionné en objet. Mon opposition repose sur les motifs suivants :

1. Rupture de l'équilibre paysager et privatisation visuelle

Le projet prévoit l'installation de structures (parasols fixes, cabanons, terrasses surélevées) qui viendront rompre l'horizon visuel. Pour les résidents bénéficiant actuellement d'une échappée mer, cette vue constitue un élément essentiel de l'environnement architectural.

• L'installation crée un écran visuel opaque là où la loi Littoral prône la préservation des perspectives.

• Le passage d'une vue dégagée à une vue sur des infrastructures commerciales dénature le caractère sauvage ou résidentiel du site.

2. Préjudice économique et dépréciation immobilière

La valeur d'un bien immobilier en zone côtière est intrinsèquement liée à sa qualité visuelle.

• Perte de valeur vénale : Une "échappée mer" est un critère de valorisation majeur lors d'une expertise immobilière. Son obstruction définitive ou saisonnière entraîne une décote immédiate et significative du bien (estimée généralement entre 10% et 20% selon la jurisprudence).

• Atteinte au droit de jouissance : Ce projet transforme un avantage acquis et valorisé en une nuisance visuelle et sonore, impactant directement la rentabilité d'un investissement de vie.

3. Non-respect de l'esprit de la Loi Littoral

Le Code de l'urbanisme et la Loi Littoral imposent de limiter l'extension de l'urbanisation et de préserver les coupures d'urbanisation. En autorisant des structures hautes ou denses, la municipalité favorise une exploitation commerciale privée au détriment du droit des riverains et de la préservation des paysages pour tous.

Sous réserve de tous droits,

4. Limitation stricte de l'occupation temporelle

Si le projet devait être maintenu, il est impératif d'encadrer rigoureusement la durée d'occupation du domaine public pour limiter le préjudice visuel subi par les riverains :

• Calendrier d'exploitation restreint : L'exploitation effective et la présence des structures ne doivent pas excéder la période du 15 juin au 15 septembre.

Contraintes de montage et démontage : Les phases d'installation et de repli doivent être incluses dans ce créneau ou limitées à quelques jours immédiatement avant et après ces dates. Il est inacceptable que des structures vides ou en chantier obstruent la vue dès le printemps ou durant l'arrière-saison.

Conclusion

L'installation de cette concession porterait un préjudice disproportionné aux propriétaires riverains sans garantir un bénéfice public supérieur. Je demande donc le retrait du projet ou, à défaut, une limitation dans le temps de 15 juin au 15 septembre montage et démontage inclus

N° 27 : 6 février 2026 - 10:22

Auteur : Jean-Jacques OLIVE

Son avis : Défavorable

Je viens de prendre connaissance de l'ouverture de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles et en particulier la création de toilettes sur l'avenue du port et rue des grondins à Narbonne-Plage, paragraphe 4.1.2 en date du 11 février 2025. Je suis d'accord sur le futur aménagement des plages de la station mais tout à fait contre la création de toilettes publiques sises à cet endroit. Il est à noter que la rénovation du centre est un véritable succès, et il faut reconnaître que la mairie a fait un effort très important et judicieux pour cet endroit qui est très fréquenté aussi bien hors saison que l'été. Ce projet de toilettes est surprenant au vu de son éventuelle situation, avenue du port et rue des grondins, axe essentiel pour les amateurs de plage, point de vue sur le golfe du lion, et pour les marcheurs. Il est à noter que les pergolas installées sur la promenade sont très fréquentées et il y a déjà des nuisances, installations de tables et de sono jour et nuit. Cette éventuelle création va faire de ce lieu agréable et plaisant, un lieu insalubre par manque d'hygiène, par les odeurs nauséabondes, et tout simplement par la vue. De plus un commerce illégal peut se créer en front de mer. La quiétude des habitants va être gravement troublée. La Mairie a très bien réagi en supprimant les douches, abus des utilisateurs, et doit faire preuve de bon sens et rétro-pédaler dans ce projet qui peut avoir des incidences sur la sécurité de cet espace. Il serait plus judicieux de trouver un lieu plus facile et fluant tel que l'avenue des cigales véritable axe de communication entre deux stations (bus). Pourquoi de pas revoir l'aménagement des Karantes en grand et plus accessible, à noter à proximité un hôtel, plusieurs restaurants

N° 26 : 2 février 2026 - 14:09

Auteur : Gabrielle ROMAIN PARKER

Son avis : Défavorable

Le dossier mis à disposition pour consultation concernant la concession de plage sur la ville de Narbonne est détaillé, approfondi et convaincant sur la plupart des projets envisagés à l'exception de celui de construction de toilettes publiques au coin de la rue des Grondins et de l'avenue du Port. Ce projet n'est ni situé de façon précise, ni raisonné ou justifié. En tant que riveraine concernée au premier plan, dans tous les sens du terme, je souhaite souligner l'impact de cet élément particulier qui dérange au regard des nuisances provoquées.

Quels que soient les mérites de la structure, ces nuisances seront principalement visuelles, l'éclairage continu pour des raisons de sécurité s'ajoutant à la privation de vue. Les nuisances olfactives probables et les nuisances sonores sont à craindre, à la fois du fait de la fréquentation 24h/24 d'une structure permanente, et du fait de l'entretien et de la maintenance du lieu.

La placette est actuellement un lieu tranquille et de passage ; l'existence de sanitaires publics favorisant rassemblement ou regroupement serait susceptible d'avoir un impact sur la sécurité du lieu. Cette crainte s'appuie sur l'observation de l'utilisation abusive des équipements publics à proximité. Leur situation sous nos fenêtres ajoute au risque de façon directe.

Du fait de son emplacement excessivement proche de mon habitation, l'aménagement proposé est de nature à en affecter directement la jouissance et à lui faire subir une dépréciation.

Le plan faisant état des toilettes publiques existantes et prévues indique que non seulement le front de mer est relativement bien servi, mais ces installations, av. d'Aoste ou rue de Néréides, par ex., sont situées à bonne distance des habitations riveraines, ce qui en atténue les nuisances et qui ne serait pas le cas de celles proposées pour la rue des Grondins. De plus, de telles installations sont destinées en tout premier lieu aux visiteurs qui n'auraient pas accès à ces commodités dans les infrastructures d'accueil (locations, campings, hôtels, etc.) leur positionnement est donc désirable à proximité des arrêts de bus et parkings. Or, selon le plan, les nouveaux parkings à l'arrière de la station, ainsi les commerces et arrêts de bus hors centre en semblent dépourvus.

En conclusion, outre les nuisances générées, l'impact sur la sécurité et l'impact sur la jouissance de leurs biens pour les riverains, tout particulièrement dans mon cas, et la dépréciation qui s'en suivrait, la nécessité publique de toilettes sises au coin de la rue des Grondins et de l'avenue du Port n'est pas avérée.

N° 25 : 2 février 2026 - 13:35

Auteur : LISE VILELA-MARTINS

Son avis : Défavorable

Nous avons pris connaissance du projet de renouvellement de la concession des plages naturelles de Narbonne-Plage par l'intermédiaire de nos voisins, et plus particulièrement des observations relatives à l'implantation de WC publics mentionnées au paragraphe 4.1.2 du cahier des charges de la concession, identifiées en violet sur le plan annexé.

Nous sommes directement concernés par le projet d'implantation de WC situé sur l'espace compris entre les numéros 7 et 8 de la rue des Grondins. En effet, notre résidence secondaire est située au 5 passage des Vives, à environ 65 mètres en retrait de cet emplacement. Nous exprimons notre opposition à cette implantation en raison de sa proximité immédiate avec notre habitation.

Nous souhaitons vivement préserver la qualité et l'esthétique de ce front de mer, récemment rénové avec soin, qui constitue un atout majeur du quartier.

Nous comprenons la nécessité de prévoir des sanitaires publics, mais estimons que leur implantation ne doit pas se faire au détriment des habitants d'un quartier à dominante résidentielle.

Nous refusons de subir les nuisances visuelles que représenterait cette installation, laquelle modifierait significativement notre paysage quotidien.

Nous refusons également les nuisances olfactives potentielles, les odeurs désagréables ainsi que la dégradation inévitable des abords liés aux déchets, susceptibles d'affecter durablement l'environnement immédiat.

Cette implantation entraînerait une dégradation manifeste de la qualité de vie dans notre quartier, ainsi qu'une dépréciation de notre bien immobilier, récemment acquis, situé au 5 passage des Vives à Narbonne-Plage.

Cette inquiétude est partagée par l'ensemble des riverains du quartier. En conséquence, nous vous demandons respectueusement de bien vouloir reconsidérer l'implantation de ces WC publics et d'étudier une localisation alternative moins source de nuisances et de controverses.

N° 24 : 1 février 2026 - 21:51
Auteur : FABIEN ET SOPHIE
SACCAZES

Son avis : Défavorable

Nous avons pris connaissance du projet d'implanter des WC publics sur le front de mer, bien entendu, nous comprenons leur nécessité, bien que le fait d'avoir des WC à l'année pour une utilisation durant la saison estivale (soit 2 mois) nous laisse perplexes... Dans tous les cas, ne serait-il pas opportun de trouver un endroit plus adéquat c'est-à-dire plus éloigné des habitations, qui risquent de subir de nombreuses nuisances?

N° 23 : 30 janvier 2026 - 18:11

Auteur : Marie Fabre

Son avis : Défavorable

J'ai été sensibilisée par des voisins sur l'enquête publique en cours concernant le projet d'installation de toilettes publiques sur la promenade du front de mer, notamment près du passage des Vives ;
je suis OPPOSEE à son installation en front de mer ;
en effet je ne comprends pas qu'après avoir transformé le centre ville pour le rendre plus élégant et attractif, vous ayez pu penser qu'imposer des toilettes dans une zone résidentielle au moins 10 mois sur 12 était une bonne idée ;
je conviens que pendant les 2 mois de juillet et août cela puisse aider mais alors le choix d'un endroit moins exposé et plus intime serait une meilleure solution (près des containers de recyclage par exemple qui soit dit en passant mériteraient eux aussi d'être nettoyés régulièrement) ; si les futures toilettes sont aussi négligées que tout le mobilier urbain actuel alors ne multiplions pas les lieux potentiels d'incivilités, de décharges, de parking sauvage et d'odeurs nauséabondes sinon Narbonne plage gardera sa réputation de station balnéaire de seconde zone au lieu de s'améliorer vraiment (sous couvert de bénéfices pour la période touristique).
Après avoir enlevé les douches pour éviter le gaspillage d'eau en plus, cela est fort étonnant.
Alternative : mettre des toilettes éphémères en bois sur la plage pendant la saison, comme vous le faites pour les poubelles et les guinguettes pour la restauration. Mais surtout à quoi cela sert-il de dépenser un jour pour améliorer si on n'entretient pas pour garder le matériel propre et en marche dans la durée ? Je pensais que cet entretien était prévu au budget mais les nouveaux mobiliers sont toujours sales, plein de taches et de déchets ; et je crains que cela ne soit la même chose pour ces toilettes avec en prime la vue et les odeurs à longueur d'année.

Marie Christine, Anne Marie Fabre

N° 22 : 30 janvier 2026 - 17:55

Auteur : anonyme

Son avis : Défavorable

J'ai été sensibilisée par des voisins sur l'enquête publique en cours concernant le projet d'installation de toilettes publiques sur la promenade du front de mer, notamment près du passage des Vives ;
je suis OPPOSEE à son installation en front de mer ;
en effet je ne comprends pas qu'après avoir transformé le centre ville pour le rendre plus élégant et attractif, vous ayez pu penser qu'imposer des toilettes dans une zone résidentielle au moins 10 mois sur 12 était une bonne idée ? en revanche de la végétalisation oui, je conviens que pendant les 2 mois de juillet et août cela puisse aider mais alors le choix d'un endroit moins exposé et plus intime serait une meilleure solution (près des containers de recyclage par exemple qui soit dit en passant mériteraient eux aussi d'être nettoyés régulièrement) ; si les futures toilettes sont aussi négligées que tout le mobilier urbain actuel alors ne multiplions pas les lieux potentiels d'incivilités, de décharges, de parking sauvage et d'odeurs nauséabondes sinon Narbonne plage gardera sa réputation de station balnéaire de seconde zone au lieu de s'améliorer vraiment (sous couvert de bénéfices pour la période touristique).
Après avoir enlevé les douches pour éviter le gaspillage d'eau en plus, cela est fort étonnant.
Alternative : mettre des toilettes éphémères en bois sur la plage pendant la saison, comme vous le faites pour les poubelles et les guinguettes pour la restauration. Mais surtout à quoi cela sert-il de dépenser un jour pour améliorer si on n'entretient pas pour garder le matériel propre et en marche dans la durée ? Je pensais que cet entretien était prévu au budget mais les nouveaux mobiliers sont toujours sales, plein de taches et de déchets ; et je crains que cela ne soit la même chose pour ces toilettes avec en prime la vue et les odeurs à longueur d'année.

N° 21 : 29 janvier 2026 - 17:34

Auteur : Laurent et Christophe SERRE

Son avis : Défavorable

L'installation de WC publics est une bonne initiative même nécessaire à la plage. Mais en aucun cas, dans un quartier calme et tranquille, elle ne doit être une gêne et venir impacter la vie des riverains.
Merci de bien vouloir repenser l'emplacement.

Christophe et Laurent SERRE

N° 20 : 29 janvier 2026 - 10:55

Auteur : christian ruz

Son avis : Défavorable

Je m'oppose fermement au projet de wc au niveau rue des grondins où j'ai mon habitation et qui amènerait nuisances et dépréciation dans une zone résidentielle. d'autres lieux doivent être étudiés.



N° 19 : 26 janvier 2026 - 15:18

Auteur : Benoit Camberabero

Son avis : Ne se prononce pas

Lors d'une EUP, demander l'avis des riverains pour un projet de toilettes publiques, d'une prison ou de tout autre projet impopulaire est contre-productif, car complètement subjectif. Si je comprends bien, la majorité des messages demandent des toilettes chez les autres, à des endroits où personne ne passe. L'été, les nuisances sont multiples et je suis d'accord avec les messages qui dénoncent l'occupation du domaine public à titre privatif, les branchements sauvages... et d'accord également avec le message qui dénonce l'individualisme anti-écologie des compresseurs, un véritable "cancer" la nuit. Si le domaine public ou le milieu naturel devait être moins souillé, alors pourquoi pas des toilettes publiques.

N° 18 : 26 janvier 2026 - 13:56

Auteur : Julien Lecocq

Son avis : Défavorable

Nous avons été alertés qu'à l'occasion du renouvellement de la concession des plages naturelles de Narbonne-plage, le projet prévoyait la création de sanitaires publics à proximité immédiate (quelques mètres) des habitations de notre quartier.

Nous partageons le mécontentement exprimé par les autres membres du collectif de propriétaires du voisinage à l'occasion de cette enquête publique pour des raisons évidentes de nuisances, de dégradation de notre cadre de vie et de dépréciation de nos biens.

Nous y ajoutons une nuisance supplémentaire apparue l'été dernier à Narbonne plage : le détournement d'usage des installations publiques. En effet, à proximité du boulevard de la Méditerranée, nous avons constaté que des familles entières privatisaient les pergolas du front de mer pour en faire des espaces de vie : installations de tables, préparation et prise de repas, installation de couchages pour y dormir la nuit, sans parler des branchements sauvages sur les bornes électriques de la toute nouvelle promenade pour y recharger les téléphones portables et autres appareils électriques.

Le même sans gêne et manque de savoir vivre se retrouve également dans les comportements sur la plage. Ce constat, après des mois de travaux pour embellir la station nous a indigné.

De fait, la présence d'un bloc sanitaire rue des grondins ne peut qu'immanquablement créer un point de fixation similaire au niveau de la pergola située à quelques mètres en plus des nuisances précédemment évoquées.

Le projet global prévoit deux autres implantations de sanitaires dans le secteur de la plage du crâneau naturel qui en est dépourvu et à bonne distance de toute habitation. A la différence de cette partie sauvage du littoral, le front de mer est déjà pourvu de sanitaires publics et la rue des grondins se trouve au cœur d'un secteur résidentiel calme. Cette implantation à moins de 10 mètres de la première habitation fait directement grief matériellement à plusieurs propriétaires.

Le choix de l'implantation d'un WC public face au passage des Vives semble relever d'une appréciation purement cartographique sans prendre en compte l'environnement et les conséquences pour les habitants concernés. En effet, cette partie de la plage n'est pas moins fréquentée du fait de l'absence de WC publics à ce niveau que le reste du littoral de la station.

Conscients des efforts réalisés par les collectivités locales pour développer l'attractivité touristique de la station, le budget de 60 000 € prévu pour cette création pourrait être utilisé pour étoffer l'offre avenue d'Aoste ou place des Karantes dont les WC sont insuffisants, régulièrement assésés en période estivale et parfois indisponibles de ce fait. Le renforcement de l'offre de services à proximité des espaces concédés avec une activité de restauration leur profiterait ainsi qu'à l'ensemble des contribuables puisque la redevance acquittée tient compte du chiffre d'affaires réalisé d'après les documents en ligne.

Nous sommes donc fermement opposés au choix de cette implantation au droit des jardins et des terrasses d'un quartier résidentiel, en contradiction avec la tranquillité des propriétaires comme des locataires estivaux.

Monsieur et Madame LECOQ

N° 17 : 26 janvier 2026 - 12:16

Auteur : Christine claviere

Son avis : Défavorable

Je suis défavorable à l'implantation de WC publics et plus particulièrement ceux prévus en regard d'habitations (notamment rue des vives).

Je ne suis pas impactée directement, ma maison se situant en arrière plan (rue des rascasses), cependant, j'ai pu constater les désagréments qu'ont causés les douches ou les robinets aux abords de la promenade, je peux imaginer aisément ceux qui seront la conséquence de ces toilettes pour les riverains.

Je ne suis pas contre l'implantation de WC supplémentaires, bien que 9 lots de prévus me semblent trop, pour simplement 2 mois d'occupation touristique.

N'y aurait-il pas possibilité de prévoir des toilettes éphémères en dehors de la promenade et de la plage, pour ces 2 mois d'été?

72

N° 16 : 25 janvier 2026 - 14:50

Auteur : Gérard Besançon

Son avis : Défavorable

Nous sommes totalement contre le projet d'installer des WC publics (paragraphe 4.1.2 du cahier des charges de la concession) situé en violet sur le plan.

Ces toilettes seraient directement situées devant notre maison nous occasionnant de graves nuisances olfactives et visuelles.

Cet endroit offrant plusieurs places de stationnement bien utiles aux habitants ainsi qu'aux usagers de la plage et de la station, ce serait une grosse erreur de la réduire.

Il serait judicieux d'implanter ces toilettes dans un endroit moins problématique et impactant.

Nous espérons que notre refus catégorique d'installer des toilettes à cet endroit sera pris en compte.

Besançon Gérard, Anne-Marie, Marc, Costaceque Christie etc...

N° 15 : 25 janvier 2026 - 10:02

Auteur : Patrick Bel

Son avis : Favorable

Je vois poindre le syndrome NIMBY dans les commentaires... Par nature, l'homme, sans faire de généralité, est incapable de laisser un endroit aussi propre qu'il l'était quand il y est arrivé... Si on parle "nuisances", parlons nuisances, les quelques personnes "vent debout" contre ce projet ne se demandent pas si le concert de leurs propres pompes à chaleur durant les nuits d'été trouble les nuits des voisins: comme quoi, à chacun ses nuisances...
Je peux néanmoins en discuter, mais de pied ferme...

N° 14 : 24 janvier 2026 - 15:33

Auteur : Philippe et Sylvie DUMAS

Son avis : Défavorable

Nous venons de prendre connaissance du projet de concession des plages naturelles de Narbonne plage.
Après l'avoir parcouru nous avons constaté le projet d'installation de toilettes publiques face à notre maison 3 passage des vives et à l'accès qui mène à la plage, nous trouvons que le choix de l'emplacement est mal situé pour plusieurs raisons :

- 1/Il se situe sur le trajet de la voie qui mène directement à la plage pour accéder au front de mer rénové récemment.
- 2/Ce choix va entraîner des désagréments : odeurs nauséabondes et insalubrité.
- 3/cette implantation sera une venue sur la promenade du front de mer.
- les désagréments occasionnés concerneront bien sur les riverains et habitants du quartier toute l'année mais aussi tous les touristes et promeneurs.
- 4/Notre vue sur la plage de notre maison ne sera plus aussi belle à cause des toilettes publiques dont la présence dépréciera notre bien.

Nous refusons donc cette implantation pour toute les raisons mentionnées ci dessus

Nous comprenons bien que des WC soient utiles pour les touristes en vacances la journée mais pas implantés sur le front de mer.
Il suffit d'adapter une signalisation efficace et mettre les toilettes publiques dans une zone moins passante.

Nous vous suggérons à la place sur ce lieu et pour empêcher tous les soirs les campings car de s'installer :

- 1/ de créer un espace vert avec des vasques et des plantes méditerranéennes
- 2/ ou une oeuvre d'art.

Nous espérons que nos observations seront bien prises en compte

Sylvie DUMAS

Philippe DUMAS

3 passage des vives

11100 Narbonne plage

N° 13 : 24 janvier 2026 - 14:20

Auteur : Eliette Pédréro

Son avis : Défavorable

Bonjour,
Par l'intermédiaire des mes voisins, j'apprends que vous avez l'intention d'installer des WC publics, juste en face de ma maison située au 7 passage des vives.
JE SUIS FERMEMENT OPPOSEE à cette décision qui va engendrer des tas de nuisances de salubrité avec des vas et vents et bruits incessants et des places de parking supprimées.

Je pense qu'il doit y avoir des endroits plus appropriés pour cette installation qui se situe bien trop près des jardins dans lesquels nous prenons nos repas.
Salutations Eliette et André Pédréro

42

N° 12 : 22 janvier 2026 - 21:04

Auteur : Rachid Touil

Organisation : Touil

Son avis : Défavorable

bonjour,

Selon une enquête menée par Torik, spécialiste de l'hygiène professionnelle, ces lieux sont jugés "sales et peu accueillants" par une large majorité.

de l'eau partout, serrures coincées ouvertes ou fermées, odeurs et un grand nid de moustiques.

Sans oublier la nuisance le soir.

dans un endroit très fréquenté comme Narbonne plage avec des maisons autour.

Je pense que c'est pas l'endroit d'installer des toilettes publiques dans un quartier calme et propre.

Je m'oppose fermement à l'installation du toilettes publiques dans ma rue.

N° 11 : 22 janvier 2026 - 19:49

Auteur : JOSEPH/VRIGINIE

ORTEGA/MARTIN

Son avis : Défavorable

Madame, Monsieur,

Par l'intermédiaire de mes voisins domiciliés 4 passage des Vives, j'ai pris connaissance du projet de renouvellement de la concession des plages naturelles de Narbonne-plage et plus particulièrement du paragraphe 4-1-2 du cahier des charges relatif à l'installation de sanitaires publics.

L'implantation retenue, située entre les numéros 7 et 8 de la rue des Grondins se trouve à proximité directe de ma résidence située au 1, passage des Vives.

Je souhaite, par la présente, vous faire part de mon opposition ferme à cette décision, tant à cet emplacement précis qu'à toute installation similaire dans l'environnement immédiat de notre lieu d'habitation.

En effet, ce programme d'aménagement engendrera inévitablement de nombreuses nuisances, particulièrement en période estivale où la fréquentation touristique est très importante. Parmi celles-ci, nous redoutons notamment :

- des nuisances sonores liées à une fréquentation continue de jour comme de nuit ;
- des nuisances olfactives, malgré les dispositifs d'entretien annoncés, dont l'efficacité est souvent limitée en période de forte affluence et de température élevée ;
- une augmentation des attroupements et des incivilités à proximité immédiate des habitations ;
- une dégradation potentielle du cadre de vie et de la tranquillité des riverains.

Notre secteur est avant tout une zone d'habitation calme, qui ne nous semble pas adaptée à l'accueil d'un équipement public de ce type. Si nous comprenons parfaitement la nécessité de proposer des sanitaires accessibles aux usagers de la plage, leur implantation doit être pensée de manière à limiter au maximum l'impact sur les résidents permanents et saisonniers.

Nous demandons donc que ce projet soit réexaminé et qu'une solution alternative soit étudiée, privilégiant des emplacements plus éloignés des habitations, mieux intégrés dans les zones déjà dédiées à l'accueil du public et aux infrastructures touristiques.

Monsieur Joseph Ortega et Madame Virginie Martin

Madame, Monsieur,

Je viens de voir qu'une implantation de toilette Public se fera devant sur la petite placette en face de chez moi. Je m'y oppose complètement pour les raisons suivantes :

- L'odeur due au vent marin (pour manger dehors ça sera pas très agréable).
- Le bruit nocturne dû à des gens alcoolisés, le passage toute la journée de touristes qui ne gèreront pas votre porte pour aller à la toilette.

Je pense que dans la station balnéaire de Narbonne-plage, il y a beaucoup de toilettes publiques qui ne sont pas toujours entretenues. Je ne vois pas l'utilité de mettre des toilettes supplémentaires sur cette place qui rend bien service aux touristes pour ce gâcher l'aspect de la place.

En attendant une réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Madame Sylvie, Brigitte LAFON

FR

N° 9 : 22 janvier 2026 - 16:34

Auteur : Joseph ORTEGA

Son avis : Défavorable

Objet : Opposition à l'implantation de sanitaires publics à proximité des habitations

Madame, Monsieur,

Par l'intermédiaire de mes voisins domiciliés au 4, passage des Vives, j'ai pris connaissance du projet de renouvellement de la concession des plages naturelles de Narbonne-Plage, et plus particulièrement du paragraphe 4-1-2 du cahier des charges relatif à l'installation de sanitaires publics.

L'implantation retenue, située entre les numéros 7 et 8 de la rue des Grondins, se trouve à proximité directe de ma résidence située au 1, passage des Vives.

Je souhaite, par la présente, vous faire part de mon opposition ferme à cette décision, tant à cet emplacement précis qu'à toute installation similaire dans l'environnement immédiat de notre lieu d'habitation.

En effet, ce programme d'aménagement engendrera inévitablement de nombreuses nuisances, particulièrement en période estivale où la fréquentation touristique est très importante.

Parmi celles-ci, nous redoutons notamment :

- Des nuisances sonores liées à une fréquentation continue, de jour comme de nuit ;
- Des nuisances olfactives, malgré les dispositifs d'entretien annoncés, dont l'efficacité est souvent limitée en période de forte affluence et de température élevée ;

- Une augmentation des attroupements et des incivilités à proximité immédiate des habitations ;

- Une dégradation potentielle du cadre de vie et de la tranquillité des riverains.

Notre secteur est avant tout une zone d'habitation calme, qui ne nous semble pas adaptée à l'accueil d'un équipement public de ce type. Si nous comprenons parfaitement la nécessité de proposer des sanitaires accessibles aux usagers de la plage, leur implantation doit être pensée de manière à limiter au maximum l'impact sur les résidents permanents et saisonniers.

Nous demandons donc que ce projet soit réexaminé et qu'une solution alternative soit étudiée, privilégiant des emplacements plus éloignés des habitations, mieux intégrés dans les zones déjà dédiées à l'accueil du public et aux infrastructures touristiques.

Monsieur Joseph ORTEGA Madame Virginie MARTIN

N° 8 : 20 janvier 2026 - 15:40

Auteur : Anthony Petiot

Son avis : Défavorable

Madame, Monsieur,

Propriétaire de la maison située 2 passage de Vive à Narbonne-Plage, je souhaite exprimer mon opposition au projet d'installation de toilettes publiques à proximité de mon habitation.

Une telle installation risquerait d'engendrer des nuisances (bruit, odeurs, propreté) et de porter atteinte à la tranquillité des riverains. Je vous remercie de bien vouloir étudier une solution alternative, plus éloignée des habitations.

72

N° 7 : 19 janvier 2026 - 10:19

Cette observation a été classée comme double par le commissaire enquêteur.

N° 6 : 19 janvier 2026 - 10:19

Auteur : *anonyme*

Son avis : **Défavorable**

Bien que n'étant concerné directement par ce projet je soutiens totalement la réprobation des habitants du quartier à ce projet et pense la place des quarantés serait plus appropriée pour cette implantation avec fléchage le long de la promenade

N° 5 : 19 janvier 2026 - 09:57

Auteur : Bernard LAJOU

Son avis : **Défavorable**

Nous avons appris qu'un projet d'implantation d'un WC public était prévue sur la placette située rue des Grondins, face au Passage des Vives, à Narbonne Plage. Pour respecter la dignité de chacun, nous comprenons la nécessité d'implanter des toilettes publiques, mais pas au détriment des habitants du quartier qui vont voir défiler, à qq mètres de leur habitation, un public nombreux, accru en fin de semaine où les citoyens des villes de proximité viennent pour la journée ou le week end. Malgré leur nécessité, nous rappelons qu'il n'existe aucune réglementation pour les communes de disposer de toilettes publiques. L'inquiétude est partagée par le collectif de quartier qui est composé de propriétaires vivants sur la station à l'année ou y séjournant de façon prolongée, hors saison, mais aussi pendant toute la période estivale. Les habitants concernés, acteurs de la vie locale, la plupart depuis des décennies, refusent de subir des préjudices, tant visuels (vue directe), que olfactifs et de dépréciation de la valeur de leur bien immobilier situé à une vingtaine de mètres de ce projet d'implantation. Nous refusons cette implantation qui fait suite aux énormes travaux de rénovation et d'embellissement de notre station et nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ce projet dans un lieu moins sujet à controverse et qui satisfera l'accueil des touristes.

N° 4 : 16 janvier 2026 - 11:09

Auteur : gisele marientz

Son avis : **Défavorable**

Je viens de découvrir le projet de plan de concession pour la plage de narbonne plage et je suis fort étonnée de voir qu'un projet de wc se trouve devant ma maison rue des grondins. Je m'oppose formellement à la mise en place de ce wc
Mon grand père a acheté ce terrain à l'époque de la construction de la plage dans les années 50 en s'assurant, plans à l'appui, qu'il n'y aurait aucune construction devant puisque la priorité était de voir la mer.
La suppression ou l'altération de la vue significative, d'autant que nous avons déjà le snack plage en face, entraînera une dévalorisation du bien immobilier que nous possédons avec préjudice direct.
Cette implantation, au moment où notre mairie vient d'injecter l'an dernier des millions pour la beauté de notre ville et du littoral, avec l'argent de nos impôts est incompatible et indécente. En effet pour avoir grandi dans cette station, la promenade de la mer est un lieu qu'affectionnent les touristes pour s'attarder sur les maisons et justement sur cette unité qu'un wc à cette place anéantirait ! Je me pose la question en matière d'urbanisme si on peut considérer cela comme une insertion harmonieuse de construction au milieu de maisons résidentielles !
Indépendamment de la perte de vue, cette mise en place de wc pour 2 mois de fréquentation à l'année sera sujet de nuisances : va et vient incessants à tout heure du jour et de la nuit, véhicules qui s'arrêteront n'importe où sur la route qui n'est pas large pour s'arrêter aux sanitaires, gens qui nous dérangeront quand elles ne fonctionneront pas pour nous demander où il y en a d'autres, sans parler des odeurs nuisibles. On a déjà celles des snacks, c'est bon ! J'appelle ça des troubles anormaux au voisinage.
Je peux entendre qu'il faille des wc mais il faut très peu connaître la station de narbonne plage pour imaginer installer des wc sur une zone résidentielle et sur un lieu qui n'a pas cette vocation.
Je vous propose de les mettre sur le terre plein de l'avenue des cigales où se trouve déjà les poubelles, c'est caché derrière des arbres, vous mettez des panneaux pour les visualiser. C'est à 100 m à vol d'oiseaux de la plage et ça ne gêne ni les gens, ni la beauté de la station.
Une autre proposition, comme vous avez fait pour le centre ville de narbonne plage, est de les mettre à la hauteur des karantes, au niveau de la plage qui ne gêne rien les maisons puisque se trouve une place au milieu.
Une autre proposition : vous mettez directement sur la plage des toilettes mobiles pour 2 mois, toilettes sèches ou autres.
Vous comprendrez que je m'oppose fermement à ce projet de wc devant chez moi et vous demande de revoir la localisation de ce wc. Je suis prête à vous rencontrer pour en discuter.

FD

N° 3 : 14 janvier 2026 - 19:52

Auteur : Bernard Martinez

Son avis : Défavorable

L'enquête publique disponible, très poussée sur l'environnement faune et flore, ne met pas en exergue les modifications envisagées dans le cahier des charges qui peuvent impacter les résidents.
En particulier, le paragraphe 4.1.2 qui mentionne le projet d'implantation de WC (hexagone violet, hexagone avec un H), ne tient pas compte de la gêne que pourrait engendrer cette installation située à proximité des habitations et en brise vue de la plage et de la mer pour certains résidents.
Mon habitation sera directement impactée visuellement et olfactivement (le vent marin amène déjà à mes narines les odeurs de crêpes et gaufres du commerce temporaire de bord de mer qui participe lui aussi à briser la vue de plusieurs résidents) par cette installation.
Donc, je suis défavorable et opposé à l'implantation de ce WC sur la placette jouxtant la rue des Grondins.
Si une implantation de cette installation est vraiment nécessaire, l'endroit le plus judicieux pourrait être à proximité de l'arrêt de bus La Falaise (il permettra une pause pipi en arrivant ou en repartant de Narbonne plage) ou sont déjà implantées les poubelles du tri sélectif.

N° 2 : 14 janvier 2026 - 19:08

Auteur : MARTINE

CARRICONDO/GARABUAU

Son avis : Défavorable

Nous avons pris connaissance du projet de renouvellement de concession de plages naturelles de Narbonne-plage, nous avons rencontré Madame Florence Rossier à la Mairie Annexe de Narbonne-plage le 13 janvier 2026. Madame Rossier nous a clairement exposé le projet et nous avons porté à sa connaissance les observations relatives au projet de WC publics (paragraphe 4.1.2 du cahier des charges de la concession) situés en violet sur le plan.

Nous sommes directement impactés par le projet de WC situés sur un espace entre les numéros 7 et 8 de la rue des Grondins, car notre résidence principale est sise, en retrait, face à la mer et à 30 mètres de cet espace, nous refusons cette proximité. Nous souhaitons vivement conserver ce magnifique front de mer, joliment rénové récemment.

Nous comprenons la nécessité d'implanter des toilettes publiques, mais pas au détriment des habitants du quartier qui sont pour moitié résidents Narbonnais à l'année.

Nous refusons de subir les nuisances visuelles (pollution visuelle) car cette modification de notre paysage quotidien entraînerait une vue sur des toilettes publiques et un défilé permanent l'été et les week-ends au lieu de la vue actuelle sur la mer.

Nous refusons de subir les odeurs nauséabondes, répugnantes et les abords forcément dégradés par des déchets de toutes sortes (pollution olfactive).

Nous refusons la dégradation de la qualité de vie de notre quartier.

Nous refusons la dépréciation de notre bien, acquis et entièrement rénové en 2019, sis 4 passage des Vives à Narbonne-plage.

L'inquiétude est partagée par le collectif du quartier et nous vous demandons de bien vouloir revoir cette implantation dans un lieu moins sujet à controverse.

Nous espérons que nos observations seront prises en considération.

Martine Carricondo et Pierre Garabau

N° 1 : 13 janvier 2026 - 11:36

Auteur : michel FREY

Son avis : Favorable

La personne qui m'a reçu à la mairie de Narbonne-plage est très sympathique et renseigne très bien, surtout ne changeait rien pour la plage, transats et parasols sont en conséquence pour le monde qui en a besoin cordialement

FR